

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-14229 / 108425
ADATIS SA, 1920 Martigny
plasturgie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 9 F
01.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14224 / 110553
theBEEcompany AG, 1004 Lausanne
Call Center
besoins spéciaux de consommation
10 H, 10 F
01.02.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14200 / 109234
COOP Région Logistique Suisse Romande, 1123 Aclens
Transports
besoins spéciaux de consommation
79 H, 1 F
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14201 / 109234
COOP Région Logistique Suisse Romande, 1123 Aclens
Boulangerie
besoins spéciaux de consommation
50 H, 20 F, 2 J
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14202 / 109234
COOP Région Logistique Suisse Romande, 1123 Aclens
Exploitation
besoins spéciaux de consommation
100 H
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement/modification)

- 09-14227 / 102143
Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop Neuchâtel – Jura,
2301 La Chaux-de-Fonds
Exploitation
besoins spéciaux de consommation
20 H
01.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-13200 / 101549
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier
secteur de la maintenance et centrale thermique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-13199 / 101549
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier
Manufacturing (productions d'ingrédients): fabrication, purification et mélange
de produits chimiques. Unité technique: Maintenance, énergie, sécurité et STEP
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
80 H
01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14100 / 100563
Nestlé Suisse SA, 1350 Orbe
conditionnement du café, mécanicien conditionnement, boissons instantanées BI,
logistique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H, 8 F
16.04.2009–30.04.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-14076 / 110617
Widec SA, 2740 Moutier
décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14099 / 100382
Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-près-Marnand
production farines, Mix-Céréalis / Ensachage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.04.2009–01.04.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-14095 / 111316
CSM Bessac – Implenia, F-01630 Saint Genis-Pouilly
avancement avec TBM et pose voussoirs de la galerie de Choully
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
24 H
01.06.2009–31.08.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14091 / 100382
Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-près-Marnand
production farines et service technique: interventions et dépannages
sur les installations de la production.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.04.2009–31.03.2010 (Nouveau permis)

- 09-14092 / 100908
Groupe Minoteries SA, 1950 Sion
production farines: interventions et dépannages sur les installations de la production.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2009–31.03.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14101 / 110424
Yendi Swiss Retail SA, 1630 Bulle
département informatique: interventions de dépannages sur le réseau informatique de leurs boutiques en Suisse et en France.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
10.04.2009–31.12.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

5 mai 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail